

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BASSIN D'AUBENAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 5 AVRIL 2023

L'an deux mille vingt-trois et le 5 avril, le Conseil Communautaire s'est réuni au nombre prescrit par ses statuts, dans l'Espace Séraphin Gimbert à Vesseaux, en session ordinaire, sous la présidence de M Max TOURVIEILHE, Président de la Communauté de communes du Bassin d'Aubenas.

La séance est ouverte à 19H30 en présence de :

**PRESENTS :** MC SAUSSAC, JY MEYER, M BOUSCHON, S CIVIER (proc de P GAILLARD), J DAUMAS, B PERRUSSET, E ROCHE, J SOUBEYRAND (proc de MF TASTEVIN), M THINON, P MAISONNEUVE, JM DEYES, JC COURT, S CAVIGGIA, C DUCHAMP, G SAUCLES, C PASTRE, R MOULIN, P DUPONT, D BERAL (proc de JP LARDY), J LAFFONT, M GUYON, G ANTONY, P ROLX (proc de P CORTIA), MF MARTIN, JL ARNAUD (proc de B TEYSSIER), G FANGIER, S REYNIER, C WIOT, J BOYER, G DOZ, M CEYSSON, F CHASSON, A ROUSSET, B SOUCHE, M TOURVIEILHE (proc de S GENEST) et A LAURENT.

**Nombre de conseillers**

En exercice : 52

Présents : 36

Procurations : 6

Votants : 42

Absents : 10

Date de convocation : 30/03/2023

**Secrétaire de séance :** J SOUBEYRAND.

**Absents :** M ALLAMEL, K ESSAYAR, C FAURE, R KAPPEL, I NGUYEN, J SEBASTIEN, M CHAZE, V VANDUYNLAGER, A CHARROUD et M TAUPENAS.

**En présence des suppléants non votants :** O BOISSIN.

**Objet :** Bilan acquisitions/cessions 2022.

L'article L 5211-37 du code général des collectivités territoriales prévoit que le bilan des acquisitions et des cessions opérées par les établissements publics de coopération intercommunale fait l'objet d'une délibération de l'organe délibérant et est annexé au compte administratif de l'établissement concerné.

Conformément à ces dispositions :

**Etat des acquisitions pour l'année 2022**

Situation du bien	Référence cadastrale	Superficie m <sup>2</sup> (environ)	Vendeur	Nature du bien cédé	Prix, forme et date de l'acquisition
<b>AUBENAS</b>					
ZAE des Tuilerles	D 3736, 3755, 3757, 3759 et 3761	5 541	Michel DALVERNY	Terrain nu	310 296 € Acte notarié du 27/01/2022
<b>VESSEAUX</b>					
Quartier La Truillère	B n° 106	3 862	Benoît BORRELY	Terrain nu	1 931 € Acte notarié du 22/02/2022

**Etat des cessions pour l'année 2022**

Situation du bien	Référence cadastrale	Superficie m <sup>2</sup> (environ)	Acquéreur	Nature du bien cédé	Prix, forme et date de la cession
<b>SAINT JULIEN DU SERRE</b>					
55 rue du Patio	C n° 2270	234	Commune de Saint Julien du Serre	Terrain bâti	90 000 € Acte notarié du 29/04/2022
<b>SAINT ETIENNE DE BOULOGNE</b>					
ZAE de l'Escrinet	B n°839	1 841	SCI VDF	Terrain nu	47 497,80 € Acte notarié du 23/09/2022

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité décide :**

- De prendre acte de la présentation du bilan des acquisitions et cessions foncières réalisées par la Communauté de Communes du Bassin d'Aubenas en 2022 ;
- De préciser que le tableau récapitulatif figure en annexe au compte administratif de l'exercice 2022.

Pour extrait certifié conforme  
Fait à UCEL, le 6 avril 2023  
Le Président, Max TOURVIELHE



Accusé de réception en préfecture  
007-200073245-20230405-DEL05042023-12R-DE  
Date de télétransmission : 19/04/2023  
Date de réception préfecture : 19/04/2023